



Direction des études
Mission Santé-sécurité au travail dans les fonctions publiques

L'INTEFP adhère au RESEAU FRANCOPHONE DE FORMATION EN SANTE AU TRAVAIL

L'INTEFP a adhéré en mars 2009 au Réseau francophone de formation en santé au travail (RFFST).

Ce réseau a été créé à la suite des recommandations du rapport du professeur William Dab remis en juillet 2008, a pour objectif de donner à près de 5 millions de cadres, une formation minimale dans le domaine de la santé au travail.

Le réseau francophone de formation en santé au travail (RFFST) vise à fédérer les compétences de plusieurs organismes publics, organisations professionnelles, centres de formation et entreprises. Sa mission sera "de clarifier les responsabilités et de coordonner les initiatives", a insisté le ministre lors de sa conférence de presse.

Créé par les directions générales du Travail, de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, le RFFST s'inscrit dans la continuité des deux conférences sur les conditions de travail de 2007 et de 2008. Avec la préparation du deuxième Plan santé au travail, prévu cet automne, il poursuit la modernisation du système de santé au travail et fait reculer les grands risques professionnels.

Le conservatoire national des arts et métiers, en lien avec la direction des risques professionnels de la Cnam et l'INRS, animera ce réseau au niveau national mais aussi sur l'ensemble des pays francophones.

Donner à l'encadrement une formation minimale dans le domaine de la santé au travail

Au cours de son intervention, Xavier Darcos a rappelé "que les problèmes de santé au travail ne concernent pas les seuls médecins". Et de souligner que pour obtenir "des résultats significatifs et irréversibles" dans ce domaine, il est primordial d'impliquer l'ensemble des cadres. Faisant référence à l'actualité des derniers jours, marquée par les suicides de plusieurs salariés sur leur lieu de travail, le ministre a souhaité que "l'effort de formation que va permettre ce réseau puisse contribuer à l'action qui est la nôtre pour éviter de tels drames."

Persuadé que "la qualité de vie au travail n'est pas seulement nécessaire pour la bonne santé des travailleurs" mais "contribue aussi à la performance et à la compétitivité des entreprises", le ministre juge nécessaire la mise en place d'une formation minimale de tout l'encadrement dans le domaine de la santé au travail.

Pour que l'encadrement puisse "connaître les notions de base et maîtriser un minimum d'outils", le réseau "devra élaborer, actualiser et mettre en oeuvre un référentiel de compétences en santé au travail", a-t-il précisé.

Ce référentiel aura vocation à être diffusé nationalement auprès des entreprises, des écoles et organismes de formation. Mais, plus largement, il devra être porté dans les pays francophones et au niveau européen, afin de "définir un espace commun de formation en santé au travail."

A l'issue de son intervention, Xavier Darcos a précisé que "devant la multiplication des changements dans le monde du travail, en termes d'organisation, de risques professionnels, et en particulier dans le contexte de crise actuelle", l'ambition qui consiste à former les responsables pour "améliorer la santé, la sécurité et le bien-être au travail, ce n'est pas seulement un enjeu pour le monde du travail. C'est aussi, et peut-être même surtout, un enjeu pour l'ensemble de notre société".

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/xavier-darcos-lance-le-reseau-francophone-de-formation-en-sante-au-travail-0>